Certifié conforme par le président

ACCKIN

Société par actions simplifiée unipersonnelle
d'expertise comptable
Au capital de 1 005 euros
Siège social : 77 Quai du Maréchal Joffre
92400 COURBEVOIE
SIREN : 817 440 555 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six

Le treize mai à 10h00,

Au siège de la société **par actions simplifiée à associé unique ACCKIN** : 77 Quai du Maréchal Joffre – 92400 COURBEVOIE.

L'actionnaire unique de la société par actions simplifiée **ACCKIN** au capital de 1 005 euros s'est réuni en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.

Est présent :

HOLDING FIDUCIAIRE CHAFII

Représentée par Monsieur Nima CHAFII GOLPAYEGANI ..... 1 005 actions

Total des actions ..... 1 005 actions

Total des actions présentes ou représentées : 1 005 actions sur les 1 005 actions composant le capital social.

En vertu de pouvoirs annexés au présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nima CHAFII GOLPAYEGANI, président.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

NC

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Augmentation du capital social de 18 995€ par apport en compte courant d'associé pour le porter à 20 000€**
- **Nomination de la HOLDING FIDUCIAIRE CHAFII comme Directeur Général**

Après échange de vues et personne de demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la société par incorporation d'un apport en compte courant d'associé d'un montant de 18 995 €, portant ainsi le capital social de 1 005 € à 20 000 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'article 7 des statuts est ainsi modifié.

ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL

- **Suite au PV AGE d'augmentation de capital en date du 13 Mai 2026, le capital social de 1 005 € est porté à 20 000€**

Le capital social est fixé à la somme de 20 000 € (vingt mille euros), divisé en 20 000 (vingt mille) actions de même catégorie, d'une valeur nominale de 1 € (un euro) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées par les actionnaires.

HOLDING FIDUCIAIRE CHAFII

Représentée par Monsieur Nima CHAFII GOLPAYEGANI ..... 20 000 actions

Soit un total de ..... 20 000 actions

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de Directeur Général de la société :

HOLDING FIDUCIAIRE CHAFII,

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 39 003 euros,

Dont le siège social est situé 77 Quai du Maréchal Joffre – 92400 COURBEVOIE,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 907 785 695,

Représentée par Monsieur Nima CHAFII GOLPAYEGANI.

NC

Le Directeur Général ainsi nommé déclare accepter ses fonctions et n'être frappé d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible de faire obstacle à l'exercice de ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'article 15 des statuts est ainsi modifié :

ARTICLE 15 : DIRECTEUR GENERAL

Sur la proposition du président, les actionnaires, à la majorité, peuvent nommer un (ou plusieurs) directeur général, personne physique ou morale.

Le directeur général est révocable à tout moment par la majorité des actionnaires. En cas de décès, démission ou empêchement du président, le directeur général en fonction conserve ses fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau président ; le directeur général dispose alors, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le président

- **Suite au PV AGE de nomination de directeur général en date du 13 Mai 2026, est nommé DIRECTEUR GENERAL**

HOLDING FIDUCIAIRE CHAFII,

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 39 003 euros,

Dont le siège social est situé 77 Quai du Maréchal Joffre – 92400 COURBEVOIE,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre

Sous le numéro 907 785 695,

Représentée par Monsieur Nima CHAFII GOLPAYEGANI.

Le Directeur Général ainsi nommé déclare accepter ses fonctions et n'être frappé d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible de faire obstacle à l'exercice de ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée des actionnaires confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire

HOLDING FIDUCIAIRE CHAFII
Représentée par Monsieur Nima CHAFII GOLPAYEGANI
Actionnaire

Monsieur Nima CHAFII GOLPAYEGANI
Président